

Image not found or type unknown



Demande d'aide juridictionnelle

Par **montiel**, le **13/11/2008** à **12:22**

Bonjour

Je suis sans revenus fixes actuellement. Je demande l'aide juridictionnelle. Dois-je déclarer mon PEA (plan d'épargne action) de moins de 5 ans?

Merci pour votre réponse.

Par **avocat droit public**, le **13/11/2008** à **14:02**

vous devez déclarer tous vos revenus, donc si votre PEA ne génère pas de revenus vous n'avez pas à l'indiquer sur votre demande d'aide juridictionnelle.